



ACHAT MAISON ANNULÉE CAUSE HYPOTHÈQUE

Par **rasim GUVENDI**, le **30/08/2017** à **09:31**

Bonjour

Voici les faits :

- j'ai signé un compromis de vente pour une maison (338.000) dans une agence immobilière avec le vendeur MR.X en MAI 2017. J'ai payé un acompte de 15.000 € à l'agence.
- RV chez le notaire le 9 août 17. Mais le RV a été annulé une semaine avant à cause d'une apparition d'une hypothèque et que le vendeur n'était pas au courant et de plus ça ne lui appartenait pas. Il avait acheté cette maison libre de toute hypothèque..
- cet hypothèque a été inscrit après son achat il ya 6 ans et il n'était pas au courant. Je paye actuellement un loyer (env.1000 €/mois) et j'ai acheté une autre maison que je vais signer en NOVEMBRE 2017.
- J'ai été remboursé de mon acompte le 29/8 (12000 agence+ 3000 notaire: 15.000)

Hier l'agence est revenue vers moi en certifiant que l'hypothèque en question sera enlevée sous peu avec des documents à l'appui. Mais comme j'ai déjà acheté une autre maison, j'ai dit non.

Mes questions :

- A qui je demande le remboursement de mes frais imprévus de loyers etc... ? entre 09/08 et la date de la signature de ma nouvelle maison ?
- A qui je demande l'indemnité prévu dans le compromis de 33.800 € ?

Il y a très visiblement faute des notaires dans cette affaire.....

L'agence aussi va demander son indemnité de commission qu'elle n'a pas perçue de 12.000 €

Merci d'avance.